

# SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS NON GRADES

## CENTRE PENITENTIAIRE de SAINT DENIS



Centre Pénitentiaire  
17, Chemin Saint-Léonard  
97495 Sainte-Clotilde



A

Mme GUEGAN ,  
directrice interrégionale,  
cheffe de la mission outre-mer.

**OBJET :** Rénumération du personnel de surveillance.

Madame la Directrice,

Le bureau du SPS du Centre Pénitentiaire de Saint Denis souhaite attirer votre attention sur la situation administrative du personnel de surveillance lors du passage du cyclone BATSIRAÏ qui s'est conjugué à la pandémie de la COVID.

Depuis le 24 Janvier 2022, notre établissement est déclaré en situation de cluster par l'ARS. Le taux de contamination du COVID varie entre 10 et 20 agents chez le personnel de surveillance. De ce fait, de nombreux rappels s'effectuent chez les agents postés, les agents en brigade et les postes fixes.

Les cycles de travail sont fortement impactés par cette pandémie et les agents rappelés ne comptent pas leurs heures.

Le personnel fait preuve de professionnalisme et reste volontaire pour maintenir une excellente qualité du service public pénitentiaire.

De plus, le mercredi 02 Février 2022, à 19H00, Monsieur le préfet, Jacques BILLANT, décide de mettre en alerte rouge notre département car le cyclone intense BATSIRAÏ se trouve à proximité des côtes de la Réunion. Le plan cyclonique est alors mis en place à l'établissement.

Plus de 40 agents sont alors volontaires pour rester au Centre Pénitentiaire pendant le passage du météore. La levée de l'alerte rouge se fera le vendredi 04 Février à 9H00 du matin. Plusieurs agents ont alors rejoint l'établissement pour permettre une relève du personnel bloqué sur place.

Madame la Directrice, le SPS vous demande, dans un premier temps, **de comptabiliser et de mettre en paiement les heures supplémentaires effectuées par le personnel qui a contribué au plan cyclonique du CP et, d'autre part, le SPS vous prie de bien vouloir ne pas pénaliser les agents qui n'ont pas pu travailler du 03 au 04 février inclus, à cause du passage du cyclone en évitant de leur attribuer des RH.**

En effet, si le service des agents leur attribue des RH, ce personnel perdra tout le bénéfice et effort effectués lors du remplacement des agents atteints du COVID.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes salutations les plus respectueuses.

Saint Denis le 07 février 2022.

Le secrétaire local du SPS.  
ANTIER Eddy.